

1.5 Emplois aidés

En 2022, 1,8 million de personnes ont débuté un **emploi aidé**, c'est-à-dire un emploi bénéficiant d'une aide publique, hors allègements généraux et dispositifs sectoriels ► **figure 1**. Cette aide peut prendre la forme d'une subvention à l'embauche ou d'une exonération de cotisations sociales et cible des publics ou des territoires spécifiques. Ce nombre de bénéficiaires est en baisse par rapport à 2021 (-9 %), en raison du ralentissement ou de la fin des aides particulières mises en place à partir de 2020 pour faire face à la crise sanitaire.

Parmi ces embauches, 445 000 ont été réalisées sur des **contrats aidés**, soit -11 % par rapport à 2021. Ces embauches sont pilotées par les pouvoirs publics, qui définissent les crédits alloués, les publics ciblés et des objectifs d'embauches. Depuis septembre 2020, en réponse à la crise sanitaire, les contrats aidés avaient été mobilisés pour les jeunes, en particulier dans le secteur marchand (**CUI-CIE**), dont les entrées sont passées de 4 000 en 2020 à 80 000 en 2021 ; en 2022, les objectifs ont été à nouveau revus à la baisse, conduisant à une diminution du nombre d'entrants, avec 51 000 entrées en CUI-CIE. Le profil est le même pour les parcours emploi compétences (**PEC**), contrats aidés du secteur non marchand, avec un recul des entrées de 27 % par rapport à 2021. Les entrées dans des structures de l'insertion par l'activité économique (**IAE**) ont augmenté de 1 %, une hausse plus modérée que l'année précédente (+18 %).

En 2022, 952 000 embauches ont été réalisées en contrat d'apprentissage (**contrat d'apprentissage**

ou **contrat de professionnalisation**), augmentant de 11 % par rapport à 2021. Cette hausse est portée par les contrats d'apprentissage (+13 % en 2022, après déjà +38 % en 2021), sous les effets conjugués de la réforme de l'apprentissage portée par la loi « Avenir professionnel » et de l'aide exceptionnelle mise en place à l'été 2020 en réponse à la crise sanitaire.

Enfin, en 2022, 381 000 personnes sont entrées dans d'autres dispositifs d'emplois aidés, 37 % de moins qu'en 2021. Ce repli s'explique principalement par l'arrêt de l'aide à l'embauche des jeunes (**AEJ**) en juin 2021. Les entrées dans les autres dispositifs d'emplois aidés concernent essentiellement l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (**Acre**), avec 349 000 entrées en 2022. Les entrées en **emplois francs** se sont situées à 26 000 en 2022, en légère diminution de 4 %.

Fin 2022, le nombre de bénéficiaires d'un emploi aidé s'établit à 1,7 million, en baisse de 20 % sur un an, et retrouve un niveau inférieur à celui d'avant-crise, fin 2019 ► **figure 2**. Du fait des replis des CUI-CIE et PEC, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés a baissé de 22 % en 2022, pour atteindre 219 000 salariés en fin d'année. Le nombre de salariés en alternance s'établit à 1,1 million fin 2022, soit 11 % de plus que fin 2021 et 34 % de plus que fin 2019. Le nombre de bénéficiaires des autres emplois aidés a chuté de 55 % en 2022, du fait de l'arrêt de l'AEJ et de la diminution du nombre de bénéficiaires de l'Acre. ●

► Définitions

Emploi aidé, contrat aidé, CUI-CIE, PEC, IAE, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, AEJ, Acre, emploi franc : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « L'insertion par l'activité économique en 2021 - Forte hausse des entrées », *Dares Résultats* n° 013, février 2023.
- « En 2021, davantage de contrats aidés, notamment pour les jeunes dans le secteur marchand », *Dares Résultats* n° 060, décembre 2022.
- « L'apprentissage en 2021 : Des entrées en forte hausse pour la deuxième année consécutive », *Dares Résultats* n° 042, septembre 2022.

► 1. Nombre d'entrées et de bénéficiaires d'un emploi aidé en 2020, 2021 et 2022

	Entrées cumulées sur l'année¹					Bénéficiaires en fin d'année				
	2020	2021		2022		2020	2021		2022	
	(en milliers)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)	Évol. (en %)
Contrat aidé	348,6	498,3	42,9	444,8	-10,7	204,6	281,9	37,8	219,4	-22,2
PEC	77,6	104,9	35,2	77,1	-26,5	65,3	83,7	28,2	51,9	-38,0
CUI-CIE	4,4	80,2	1 722,7	50,5	-37,0	3,7	55,2	1 391,9	22,6	-59,1
IAE	266,6	313,2	17,5	317,2	1,3	135,6	143,0	5,5	144,9	1,3
Contrat en alternance	644,3	856,0	32,9	952,1	11,2	828,8	995,9	20,2	1 106,6	11,1
Apprentissage	531,6	735,4	38,3	831,1	13,0	662,3	859,4	29,8	970,8	13,0
Contrat de professionnalisation	112,7	120,6	7,0	121,0	0,3	166,5	136,5	-18,0	135,8	-0,5
Autre emploi aidé	567,9	606,3	6,8	381,1	-37,1	1 128,7	903,2	-20,0	408,9	-54,7
Acre	267,7	351,7	31,4	348,5	-0,9	814,0	642,6	-21,1	346,7	-46,0
AEJ	271,3	221,5	-18,4	0,0	-100,0	261,7	197,6	-24,5	0,0	-100,0
Emplois francs	23,4	27,4	17,1	26,3	-4,0	33,0	44,9	36,1	49,3	9,8
Autres aides ciblées sur des territoires²	5,5	5,7	3,6	6,3	10,5	20,0	18,1	-9,5	12,9	-28,7
Ensemble	1 560,8	1 960,6	25,6	1 778,0	-9,3	2 162,1	2 181,0	0,9	1 734,9	-20,5

1 Entrées initiales et reconductions de contrat.

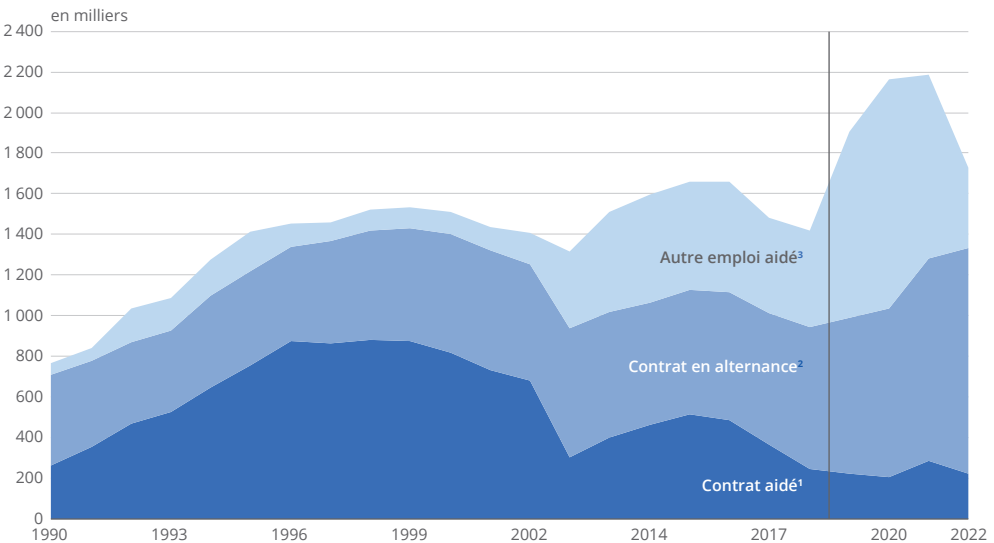
2 Aides ciblées sur des territoires (zones de revitalisation rurale (ZRR), zones franches urbaines (ZFU), zones de restructuration de la défense (ZRD) et bassins d'emploi à redynamiser (BER).

Lecture : en 2022, le nombre d'entrées en PEC s'élève à 77 100 (-26,5 % par rapport à 2021).

Champ : France.

Sources : données Urssaf, ASP, Pôle emploi, SIA, Extrapro ; traitements Dares.

► 2. Effectifs en emploi aidé depuis 1990



1 Travaux d'utilité collective, contrat emploi solidarité, contrat d'emploi consolidé, contrat emploi ville, emploi jeune, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir, contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, emploi d'avenir, contrat de retour à l'emploi, contrat initiative emploi, contrats de coopération, aide dégressive à l'employeur, nouveau CIE, contrat insertion - revenu minimum d'activité, CUI-CIE, PEC, IAE.

2 Apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat de qualification, contrat de réinsertion en alternance, contrat d'adaptation, contrat d'orientation, Pacte.

3 Aides ciblées sur des territoires (dont emplois francs), dispositifs d'aide à l'embauche des jeunes (exonération jeune sans qualification, exonération sur les embauches de jeune en CDI, aide au premier emploi des jeunes, contrat jeune en entreprise, contrat de génération, AEJ), accompagnement des restructurations, aides à la création d'entreprises.

Lecture : fin décembre 2022, il y a 221 000 bénéficiaires de contrats aidés.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2018, France à partir de 2019.

Sources : données Urssaf, ASP, Pôle emploi, SIA, Extrapro ; traitements Dares.